

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DGRI 11 Avenant n°1 à la Convention entre la Ville de Paris et le C40 Cities Climate Leadership Group.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose à l'organisme « C40 Cities Climate Leadership Group Inc. » (C40) de signer un avenant à la Convention entre la Ville de Paris et le C40 pour son programme « Reinventing Cities » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention ci-joint entre la Ville de Paris et l'organisme « C40 Cities Climate Leadership Group Inc. » (C40), 120 Park Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO